



APPEL 2022 - CONSEILS ET NOUVEAUTÉS

UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

APPRENTIS
SCOLAIRES
ÉTUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES



Mobilités enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure : AC131
Accréditation consortium enseignement supérieur : AC130



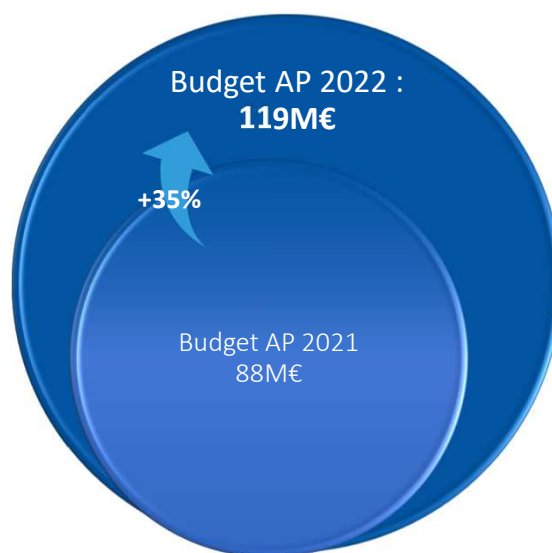
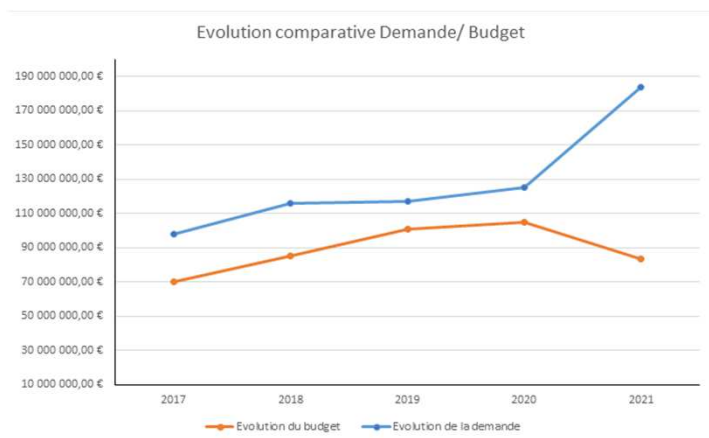
Informations au 10/01/2022

Bonjour à tous, bienvenue à cette session « Conseils et nouveautés » relative à la Mobilités de l'enseignement supérieur soutenues par les fonds de politique intérieure de l'U.E. (Action clé 131)

Les informations données ici sont valables à la date du 10/01/2022.

Etant en début de programmation, certains point particuliers sont encore à préciser. Il est donc possible que des éléments évoluent et soient précisés dans les mois à venir.

Action Clé 131 Budget 2022



Commençons cette présentation par un point attendu de tous, le Budget de l'appel 2022.

Vous voyez ici à gauche la comparaison entre les demandes et le budget de 2017 à 2021.

Malgré nos efforts en 2021 (transfert de fonds pour augmenter l'enveloppe initiale), le budget de 88M€ n'était pas suffisant pour couvrir de façon correcte vos demandes de 189M€

Le Budget 2022 sera lui en hausse de 35% à 119M€. Nous espérons donc pouvoir répondre mieux à vos attentes même si des arbitrages seront probablement nécessaires.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/MENC2136174N.htm>
BOEN N°48 du 23 décembre 2021

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/pid20536/bulletin_officiel.html?cbo=1&cid_bo=159796
BO MESRI du N°48 du 23 décembre 2021

Action Clé 131 Caractéristiques

Action décentralisée

- Gérée par l'Agence nationale Erasmus + Education Formation

Pour qui ?

- Etablissements des pays programme ayant Charte ECHE

Quelles activités ?

- Mobilité des étudiants : Etudes ou stages ou combinée ou hybride
- Mobilité des personnels : Formation ou enseignement ou combinée ou hybride
- Invitation à enseigner de personnels d'entreprises étrangères

Avec quels partenaires ?

Des organismes des pays membres du programme
mais aussi pays tiers non associés des régions 1 à 14 (sortants uniquement)



L'action clé 131 (ex AC103) est dédiée à la mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure.

En quelques éléments clés de cette action

- gérée de façon décentralisée par l'Agence Erasmus+ France Education Formation.
- accessible aux détenteurs de la Charte
- est une action qui permet la mobilité individuelle des étudiants, des personnels et des enseignants
- vers les pays membres du programme mais également vers les pays tiers non associés (20% du budget alloué) = mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique intérieure de l'UE

Les partenaires et pays de destination des mobilités de l'Action clé 131 sont des organismes des pays du programme ou des tiers non associés des régions 1 à 14

Action Clé 130 Consortium de mobilité de l'enseignement supérieur

Action décentralisée

- Gérée par l'Agence nationale Erasmus + Education Formation

Organisations participantes éligibles?

- Etablissements d'enseignement supérieur possédant une charte Erasmus (ECHE) valide
- Structure coordonnatrice pas obligatoirement titulaire de la Charte
- Toute organisation publique ou privée active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.
- Au moins 3 organisations participantes éligibles, dont 2 EES d'envoi. Doivent être mentionnées au moment de l'introduction de la candidature

Durée accréditation

- Ensemble de la période couverte par le programme

Critères d'évaluation :

- Pertinence du consortium (30pts) ; Qualité de la composition et modalités de coopération (20pts) ; Qualité de la conception et de la mise en œuvre des activités (20pts) ; Incidence et diffusion (30pts)



Pour pouvoir prétendre à une accréditation, les propositions doivent obtenir au moins 60 points au total et au moins la moitié du score maximal pour chaque critère d'attribution.

Appel à propositions 2022

Mobilités enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure : AC131

Accréditation consortium enseignement supérieur : AC130

Documents de référence

Guide du programme 2022
Appel à propositions 2022

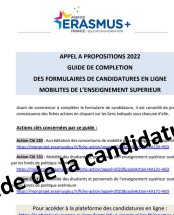
Date limite de candidature

23 février 2022 à 12h00 **Candidature ouverte**

Durée des projets

La durée contractuelle de la
Convention de subvention 2022 est de **26 mois**. Les
dépenses sont autorisées à partir du 1er juin 2022.

Préparer et déposer sa candidature :
Plateforme Mon projet Erasmus+



Voici les principaux éléments de l'appel 2022

Vous retrouverez les détails sur la plateforme mon projet Erasmus+

- le document de référence est le guide 2022

- La date limite de candidature est fixée au 23 février 2022 à 12h (heure de Bruxelles)

- La durée de la convention de subvention sera de 26 mois à compter du 1^{er} juin

les accréditations de consortium sont elles valables pour la durée de la programmation soit jusqu'en 2027

Pour préparer votre candidature, consultez la plateforme Mon Projet Erasmus+, vous y trouverez notamment le guide très complet pour le dépôt de vos candidature des Actions Clé 130 – 131 – 171

lexique

- ❑ Pays tiers = tout Etat non membre de l'UE
 - Pays tiers associés = pays qui participe pleinement au programme Erasmus+
 - Pays tiers non associés = autres pays du monde



- ❑ International(e) toute action impliquant au moins un pays du programme et au moins un pays tiers non associé

Terminologie	Actions Clé
mobilité de l'enseignement supérieur	AC131 + AC171
mobilité soutenue par les fonds de la politique intérieure	AC131
La mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique intérieure	AC131 (mais uniquement la partie des 20% destinée à l'international)
mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique extérieure	AC171
mobilité internationale impliquant les pays tiers non associés au programme	AC131 (partie internationale) + AC171



Nouvelle programmation nouveau vocabulaire

Le programme apporte la notion de pays Tiers. il s'agit de tout Etat qui n'est pas membre de l'UE. Ils sont soit :

- Des Pays tiers associés = pays qui participe pleinement au programme Erasmus+ par leur financement actuellement ils sont 6 Macédoine du Nord Serbie Islande Liechtenstein Norvège Turquie il forment avec les Etats membres les pays du programme
- Des Pays tiers non associés = tout les autre pays du monde. Ils ont répartis en 14 régions.

Dans le cadre de Erasmus+, international désigne toute action qui implique au moins un pays du programme et au moins un pays tiers non associé

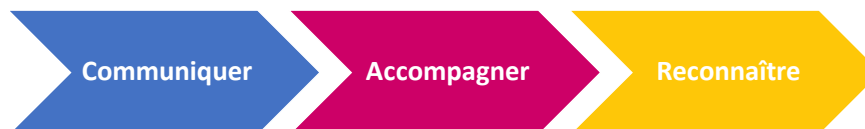
Un peu de détail sur la terminologie concernant la mobilité de l'Action Clé 1

- la mobilité de l'enseignement supérieur qui est en fait AC131 + AC171
- La mobilité soutenue par les fonds de la politique intérieure (ensemble AC131)
- La mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique intérieure (AC131 mais uniquement la partie des 20% destinée à l'international)
- La mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique extérieure (AC171)
- La mobilité internationale impliquant les pays tiers non associés au programme (AC131 partie internationale + AC171)

Quels enjeux liés à la Charte ECHE 21-27



Maintien des principes directeurs d'ECHE



Renforcement / intégration des nouvelles priorités



Transformation numérique / Digitalisation



Transition écologique



Citoyenneté européenne



Inclusion et Diversité

À compter de 2022 , vous serez monitorés par l'Agence Nationale



Comme dans l'ancienne programmation la Charte ECHE doit être appréhendée comme la **clé d'entrée** sur le programme Erasmus+ mais aussi comme la **Charte Qualité** de vos projets.

En signant cette Charte, vous êtes engagé au respects :

- **des principes directeurs** – déjà présents sur la période 14-20 et que l'on pourrait résumer par le **tryptique** : « **communiquer, accompagner, reconnaître** »
- Mais aussi le déploiement des 4 priorités du programme 21-27, qui y ont été renforcées ou intégrées : **transformation numérique/digitalisation, transition écologique et citoyenneté européenne, inclusion/diversité**

L'on vous parle parfois du monitoring de la Charte ?

En effet, les Agences nationales ont pour mission de suivre et d'évaluer en continu la bonne mise en œuvre de cette Charte ECHE qualité. Ce monitoring commencera en 2022.

Ses principes pourront constituer autant d'indicateurs recueillis à l'occasion des rapports intermédiaires, des rapports finaux des projets, des audits de la Charte, d'enquêtes spécifiques pour influencer les programmations et ainsi être intégré dans le principe de performance en cours de redéfinition.

Ce qu'il faut retenir :

La Charte est votre clé d'entrée sur le programme Erasmus mais elle doit aussi constituer le fil rouge de votre action.

Elle peut être mise à jour par vos soins pour toujours traduire fidèlement votre stratégie d'action.

Elle peut aussi être suspendue ou retirée par la CE en cas de manquements graves et répétés vis-à-vis des obligations et des engagements pris lors de la signature de la Charte.



Un Erasmus+ inclusif

- Inclure les **publics éloignés de la mobilité**
 - Handicaps
 - Problèmes de santé
 - Obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation
 - Différences culturelles
 - Obstacles sociaux
 - Obstacles économiques
 - Obstacles liés à la discrimination
 - Obstacles géographiques
- Construire un plan d'inclusion: **Détecter Informer Accompagner**
- Soutien financier**



Soutien forfaitaire pour l'inclusion	Soutien sur la base de frais réels pour l'inclusion
250 € additionnels sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+ (contribution aux frais de séjour versée à l'étudiant). De droit pour les apprenants répondant à l'un des 9 critères fixés dans le BO n°48 23/12/2021 du MESRI (NOR : MENC2136174N Note de service du 13-12-2021)	Prioritairement en lien avec une situation de handicap ou une affection de longue durée. Sur demande à l'Agence Erasmus+ France à tout moment en cours de projet. L'attribution d'un complément financier sur la base de frais réels entraîne le versement d'un complément forfaitaire de 100 € sur la contribution à l'organisation du projet versée à l'organisme.



Nous souhaitons maintenant faire un focus sur 3 des priorités

Nous ambitionnons un Erasmus+ inclusif. Il s'agit d'inclure et permettre la mobilité des publics éloignés de la mobilité. Cet éloignement peut être dû au handicap ou autre problèmes de santé mais également à des obstacles liés aux systèmes d'éducation lui-même; à des barrières socio-économiques ou culturelles mais aussi à la géographie

Les établissements doivent réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour détecter, informer et accompagner ces publics. Nous vous incitons à mettre en place un véritable plan d'inclusion,

Dans ce cadre, un **complément financier forfaitaire de 250€ de soutien pour l'inclusion** est attribué pour chaque mobilité de participants répondant à l'un des neuf critères fixés dans le [BO n°48 23/12/2021 du MESRI](#)

- en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
- habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville ;
- boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7 ;
- bénéficiaire d'une bourse de collègue (échelons 1 à 3) ;
- bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6) ;
- appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 € ;
- demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an ;
- inscrit dans l'un des dispositifs suivants :
 - dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ;
 - contrat de volontariat pour l'insertion ;
 - parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et garantie jeunes ;
 - service militaire adapté (SMA) ou service militaire volontaire (SMV) ;
 - programme Tapaj (travail alternatif payé à la journée).

Il existe également une possibilité de soutien sur la base de frais réel en priorité pour les situations de handicap

Vous retrouverez sur monprojeterasmus+.fr le Guide de l'inclusion édité par l'Agence

https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus%202021_49.pdf



Un Erasmus+ durable

Contribuer au **Pacte Vert pour l'Europe**



Déclinaison dans Erasmus+

- l'Education au **développement durable**
- l'**éco responsabilité**
- le développement de **nouvelles compétences/ nouveaux métiers**

Dans Mobilité Enseignement Supérieur, si le participant utilise **pour sa mobilité un mode de transport écoresponsable** : **train, bus, covoiturage et autres moyens de transport écoresponsables.**



Complément financier: 50€ (et 4 jours de voyage si pertinent)



Le programme Erasmus+ s'inscrit comme tous les programmes de l'Union dans le pacte Vert européen https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

Il se décline en 3 axes dans Erasmus

- l'Education au développement durable Cela consiste à permettre aux participants d'acquérir des notions sur les enjeux environnementaux à l'occasion des mobilités. Cela peut se traduire par la réflexion à l'occasion du mode de transport par exemple, par l'observation de la façon dont ces enjeux sont pris en compte dans les modes de vie dans d'autres pays européens, par l'analyse de pratiques professionnelles différentes intégrant des principes écologiques (gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets par ex ...).

- l'éco responsabilité limiter l'impact environnemental des diverses activités, depuis la conception des projets jusqu'à leur mise en œuvre

- le développement de nouvelles compétences/ nouveaux métiers
Les mobilités mais aussi les actions de coopération du programme (partenariats, alliances etc...) doivent permettre de développer les compétences des bénéficiaires en lien avec la transition écologique (ex dans les domaines des énergies renouvelables ou l'agroécologie) ou de développer des cursus de formation répondant à cette évolution (ex isolation dans le BTP ou tourisme écoresponsable).

Financièrement, dans les mobilités de l'enseignement supérieur, les participants utilisant pour la majeure partie de leur trajet un mode de déplacement à moindre empreinte carbone bénéficie d'un complément financier de 50€ et 4 jours de voyage si cela est pertinent



Un Erasmus+ numérique

Initiative Carte Etudiante Européenne : un engagement de la Charte ECHE

Un réseau
d'échange de données



Une application
mobile



Une identité numérique



Kit Utilisateurs

<https://digital.erasmusplus.fr/>

https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

2022-2023 une année clé pour la digitalisation du programme

- Dématérialisation à 100% des:
 - Accords Interinstitutionnels (au plus tard le 31/12/2022)
 - contrats pédagogiques (Online Learning Agreement)
- Accompagnement des établissements sans solutions de connexion à fédération identité : IdP of last resort



Mathieu

Nous souhaitons faire un point sur Erasmus+ Digital (aussi appelé Initiative Carte Etudiante Européenne). Erasmus+ Digital s'inscrit dans le temps avec un calendrier de déploiement jusqu'en 2025 avec comme objectif un programme 100% digital de l'info au relevé de notes.

La mise en œuvre d'Erasmus+ Digital fait partie des engagements pris par les établissements dans le cadre de leur candidature à la Charte ECHE. L'état d'avancement de la mise en œuvre de Erasmus+ Digital fera partie des éléments vus dans le cadre du monitoring des chartes ECHE des établissements.

Pour rappel Erasmus+ digital c'est :

- Un réseau d'échange de données avec Erasmus Without Paper (ou EWP)
- Une application mobile Erasmus App
- Une identité numérique pour tous les étudiants européens le fameux ESI

Pour vous aider dans la mise en œuvre de Erasmus+ Digital : le kit utilisateurs Erasmus+ Digital développé avec un groupe d'établissements <https://digital.erasmusplus.fr/>

L'année 2022-2023 sera une année clé dans l'avancée d'Erasmus+ Digital.

En effet 2022-2023 verra la dématérialisation à 100%

des accords interinstitutionnels d'ici au 31/12/2022

des contrats pédagogiques pour toutes les mobilités d'études faites au titre de l'année 2022-

2023

Les établissements qui n'ont pas de solution de connexion à une fédération d'identité vont avoir accès à l'IdP of last resort mis en place par la commission

Action Clé 131 Conseils et Nouveautés

❑ Evaluation de vos besoins

- Des besoins exprimés en nombre de mobilités
- Un contrat de 26 mois mais pas obligatoirement une demande pour 2 années universitaires

❑ Mobilité internationale (vers pays tiers non associés)

- Possibilités de financer des mobilités sortantes vers pays tiers non associés – jusqu'à 20% du budget
- Pays Région 13 (Andorre, Monaco, Saint-Marin, État de la Cité du Vatican) Taux du Groupe 2
- Pays Région 14 (Îles Féroé, Suisse, Royaume-Uni) Taux du groupe 1
- Pays Région 1 à 12 : 700€/mois pour les Etudiants // 126€/jour pour le personnel

❑ Durées de mobilité

- Durée minimale pour étude 2 mois
- mobilité courte : mobilité Physique (entre 5 et 30 jours) + **activités virtuelles obligatoires** = mobilité hybride
- mobilités de doctorants : entre 5 et 30 jours (pas d'activités virtuelles obligatoire)

❑ Programmes Intensifs Hybrides

- Programme entre 3 Etablissements (de 3 pays programme) composé d'une partie physique (5 à 30 jours) et d'une partie virtuelle
- Financement à demander lors de la candidature par l'organisme organisateur : OS 400€/ participants de 15 min à 20 max
- Nombre de participants mimi = participants en mobilité (Formateurs non inclus)
- Ouverts à tout les publics (si étudiants minimum de 3 ECTS)



Avant de répondre à vos questions voici quelques conseils et précisions de nouveautés

Evaluation des Besoins

La durée contractuelle des projets de l'action clé 131 est de 26 mois. Cela ne signifie pas pour autant que votre demande doit porter sur des besoins équivalant à 2 années académiques. Rappelons que le rythme des appels à projets / demandes de financement est annuel. Aussi, nous vous conseillons d'évaluer vos besoins en mobilité pour l'année académique à venir. La seconde année de mise en œuvre du projet constituera une année d'ajustement de la subvention obtenue par le biais de l'exercice des rapports intermédiaires. Ainsi, vous pourrez optimiser votre performance financière qui traduit votre capacité à consommer la totalité des fonds alloués.

Mobilité Internationales

Sur cette nouvelle programmation, vous pouvez utiliser jusqu'à 20% de votre dernier budget alloué pour financer des mobilité sortantes vers les pays tiers non associés

Pour les pays des 2 régions d'Europe occidentale les taux à appliquer sont ceux des pays programmes pour la Région 13 (ex région 5) ceux du groupe 2, pour la Région 14 ceux du groupe 1

Pour les pays des régions 1 à 12, le montant de la contribution aux frais de séjour est de 700€/mois pour les étudiants et 126€ par jour pour les personnels

Durées des mobilité

Le nouveau programme a modifié un certaines durée de séjours.

ainsi la durée minimale pour étude est ramené à 2 mois comme l'étais déjà les stages

le programme a ouvert la possibilité à des mobilités courtes pour les étudiants. Cette mobilité est en fait une mobilité hybride car elle doit combiné une mobilité physique courte (5 à 30 jours) et obligatoirement une activité virtuelles. Il est à noter que pour les doctorants, la composante virtuelle n'est pas nécessaire

Programme Intensif Hybride

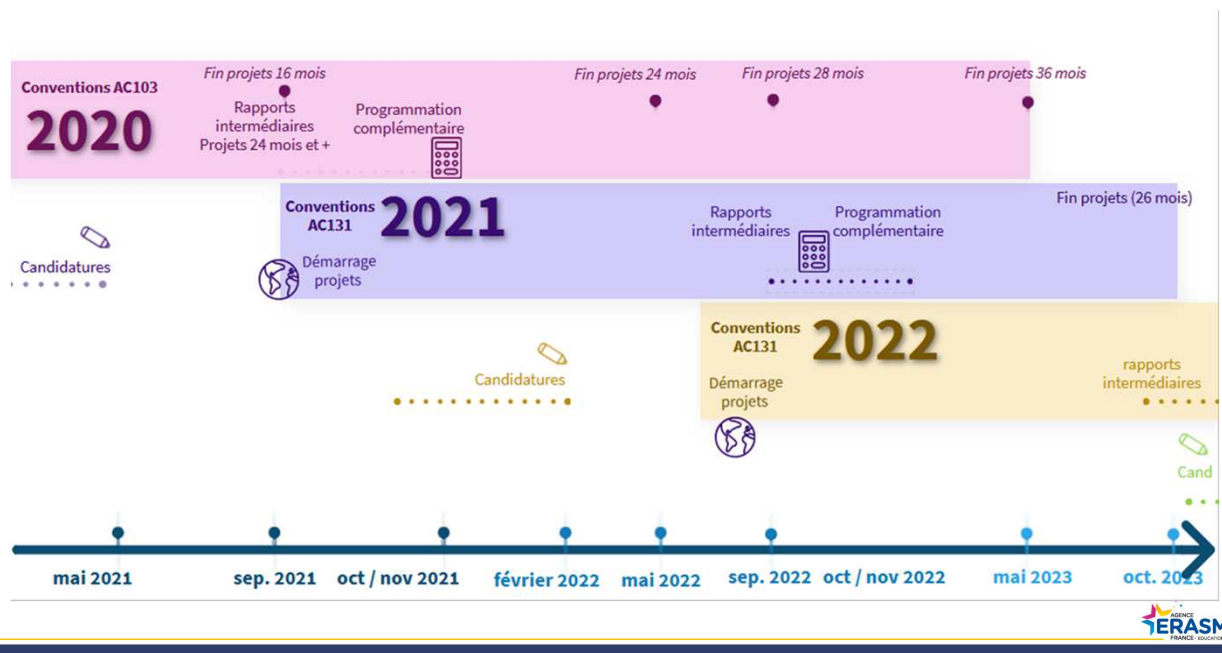
Il s'agit d'un programme organisé entre 3 établissements de 3 pays du programme composé d'une partie physique (5 à 30 jours) et d'une partie virtuelle,

Le financement pour cette activité est à demander par l'organisme organisateur (qui peut être différents de celui d'accueil). Celui-ci se verra attribuer un OS de 400€/participants de 15 minimum (6000€) à 20max (8000€)

Le calcul des participants pour cet OS prend en compte les participants en mobilité uniquement (uniquement les bénéficiaires pas les formateurs) les étudiants des pays tiers non associés peuvent participer mais ne comptent pas dans le minimum

Cette activité est ouvertes à tous les publics du programme même si les étudiants reste la cible principale. Pour ces derniers, le PIH doit rapporter 3 ECTS

Action Clé 131: une gestion multiconvention



Ici nous avons une représentation d'un CALENDRIER PROSPECTIF DE LA PROGRAMMATION de la convention 2020 à la convention 2022

L'idée c'est de penser durablement ses conventions dans un ensemble et passer à une gestion pluriannuelle et multi convention : 2020 et 2021, voire 2022.

Comme vous pouvez le voir il y a un chevauchement des conventions

=>La Convention 2020 est une convention avec un budget record mais un retard de mise en œuvre du fait de la crise COVID :

l'allongement des conventions 2020 (fortement conseillé) permet de couvrir entre la moitié et les $\frac{3}{4}$ de la période d'activité de la convention 2020 pour la bonne réalisation de ces mobilités classiques reportées (Brexit, mobilités reportées). Pour certains ayant prolongé, elle peut être utilisée jusqu'en 2023

=>La Convention 2021 a reçu un budget moindre mais permettra de tester les nouvelles opportunités du programme 21-27 :

Mobilité internationale / mobilité hybride / programmes intensifs hybrides / mobilités courtes
Et aussi les compléments financiers inclusion / et Développement Durable
elle utilisable jusqu'à l'automne 2023

Vous allez pouvoir déposer cette année une demande pour une nouvelle subvention qui sera utilisable de juin 2022 à mai 2024

Action Clé 130 Consortiums

- ❑ **Pourquoi un consortium?**
 - Montrer l'intérêt, les besoins
 - Aborder l'apport du consortium pour les établissements et les bénéficiaires finaux
- ❑ **Un consortium avec qui?**
 - Le Coordinateur pourquoi celui-ci ? Son expérience?
 - Les membres du consortium : qui sont-ils ? qu'ont-ils en commun?
 - Le périmètre: géographique (un territoire) ? Thématique (les soins infirmiers) ? Typologique (des lycées) ?
- ❑ **Pour faire quoi ? Et comment?**
 - Quelles activités de mobilité : stage ? Etude?
 - pour quel public?
 - Fonctionnement du consortium
 - Partage: échanges de pratiques ? De partenaires? Prospection ?
- ❑ **Impact et évaluation du projet**
 - Au niveau local, national, international pour les membres du consortium et pour les bénéficiaires
 - Évaluation : comment allez-vous évaluer le projet de façon quantitative et qualitative
- ❑ **Une stratégie sur un temps long : accréditation donnée pour la programmation (2021-2027)**
 - Se baser sur la Stratégie Erasmus définie par les membres dans leur Charte ECHE
 - Respect des principes et engagement de la Charte ECHE



Avant de répondre à vos questions voici quelques conseils et précisions de nouveautés
Voici quelques rappels et conseils pour la préparation de votre projet de consortium

vous devez vous poser avec vos partenaires un certain nombre de questions

1 pourquoi un consortium ?

Vous devez expliquer l'intérêt de ce consortium, quels besoins est à l'origine de sa création. Vous devez montrer l'apport pour les établissements et les bénéficiaires finaux notamment en comparaison à un dépôt seul.

2 avec qui? Donc la composition du consortium.

Vous devez présenter le coordinateur, le choix de ce coordinateur, son expérience

Vous devez bien entendu présenter les membres du consortium: qui ils sont, ce qu'ils ont en commun

Vous devez définir le périmètre de ce consortium: géographique (sur un territoire particulier), thématiques (pour une filière particulière?) typologiques (qui regroupe des établissements pour formation de même type des BTS ou des formations par apprentissage par exemple)

3 pour faire quoi et comment?

Vous devez définir quelles activités vous envisagez des stages des études de la formation

Pour quel public? Des étudiants, des personnels

Vous devez décrire le mode de fonctionnement, de gouvernance de votre consortium. Y-a-t-il un comité de pilotage?

Des commissions thématiques?...

Vous devez également ne pas oublier de parler des autres activités que vous envisagez de réaliser. Elle peuvent être du plus courant comme les échanges de pratique mais cela peut aussi être des activités de prospections en commun,

4 vous ne devez pas négliger l'impact de votre projet à tous les niveaux et pour vos différents publics

N'oubliez pas non plus de prévoir les mesures d'évaluation de votre projet tant sur le plan quantitatif (statistiques...) que qualitatif (évolution des méthodes de vos partenaires..)

Vous ne devez pas perdre de vue que, certes vous déposez une demande de financement en parallèle de l'accréditation, l'accréditation est elle octroyée pour la durée de la programmation donc jusqu'en 2027. Vous devez donc élaborer une stratégie à long termes

Les participants en césure sont-ils éligible ?

OUI sous certaines conditions

Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en césure sont éligibles s'ils répondent aux conditions fixées par les articles [L. 611-12](#) et [D. 611-16](#) du Code de l'éducation. (Extrait BO MESRI n°48 du 23/12/2021)

Pour rappel l'article D611-16 précise:

La césure peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

- 1° Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- 2° Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger ;
- 3° Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- 4° Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

Ces mobilités éligibles dès lors que cette période de césure est validée et qu'elle donne lieu à une forme de reconnaissance (supplément au diplôme etc.)

Les stages post-diplômes sont-ils possible en AC131?

NON pas en France dans le cadre de l'enseignement supérieur

les stages post-diplômes ne sont pas prévus dans les textes relatifs aux stages (articles L.124-1 et suivants et articles D.124-1 et suivants du Code de l'éducation). Sous certaines conditions, les post-diplômés peuvent malgré tout bénéficier d'un financement Erasmus+ dans le cadre du dispositif de la « Mobilité des apprenants et personnels de l'enseignement et de la formation professionnels ».

(Extrait BO MESRI n°48 du 23/12/2021)

Les apprentis du supérieur sont-ils éligibles ?

OUI au même titre que tous les autres étudiants du supérieur

les étudiants, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue préparant un diplôme de niveau 5 (par exemple, le BTS), 6 (par exemple, la licence) ou 7 et 8 (par exemple, le master ou le doctorat) (Extrait BO MESRI n°48 du 23/12/2021)



Des question récurrente est l'éligibilité des participants en Césure., les stages post diplômes, les apprentis

Accès aux ressources

Participer à « Prêts pour Erasmus+ »

<https://agence.erasmusplus.fr/2021/11/24/webinaires-prets-pour-erasmus/>



[Guide annuel du programme](#)



<https://agence.erasmusplus.fr/>



<https://monprojet.erasmusplus.fr/>

Guide de la candidature 2022



Voici les principales ressources

- le cycle de webinaires Prêt pour Erasmus+ 2022, vous y retrouverez les présentations des Actions <https://agence.erasmusplus.fr/2021/11/24/webinaires-prets-pour-erasmus/>
- le guide du programme 2022 <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/document/erasmus-programme-guide-2022>
- le site de l'agence Erasmus+ France sur lequel vous pouvez vous inscrire à notre newsletter <https://agence.erasmusplus.fr/>
- et bien entendu la plateforme mon projet Erasmus sur laquelle vous retrouverez des fiches pour chaque Action avec des ressources dont le guide de la candidature 2022 <https://monprojet.erasmusplus.fr/>

Contact: promotion.superieur@agence-erasmus.fr



AGENCE ERASMUS+
FRANCE - EDUCATION & FORMATION

 @ErasmusplusFR

 facebook.com/ErasmusplusFR

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

 Erasmus+



Nous vous remercions de votre attention, et nous sommes à l'écoute pour répondre à vos questions.